

# Eco manifestations de la Ville de Metz

Toute l'année

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### 1. OBJET

Le rapport Développement Durable approuvé en Conseil municipal de décembre 2021 fixe une trentaine d'objectifs municipaux à atteindre à l'horizon 2026 (fin du mandat) et 2030.

L'un d'eux concerne l'éco exemplarité de la Ville de Metz avec comme objectif d'atteindre 75% de manifestations avec des engagements éco-responsables d'ici 2026 et 100% d'ici 2030.

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville de Metz a formalisé un accompagnement avec l'association Eco-Manifestations Alsace (EMA <https://ecomanifestations-alsace.fr>) qui aide et assiste les services afin d'obtenir la labellisation progressive de l'ensemble des manifestations organisées par la Ville.

Parmi les nombreux engagements écoresponsables, l'un d'eux concerne la mise à disposition de gobelets réutilisables pour les manifestations. Afin d'éviter d'en fabriquer pour chaque manifestation, 32 000 gobelets réutilisables avec un visuel VDM, fabriqués, stockés et marqués en France, ont été acquis par la Ville de Metz. Leur gestion (stockage, distribution, lavage, recyclage) est confiée par convention à une structure d'insertion : l'ESAT Solidarité de l'AFAEDAM (Association Familiale pour l'Aide aux Enfants Déficients de l'Agglomération Messine). Ainsi, pour ses manifestations, la Ville emprunte les écocup, les restitue à l'ESAT et paye le lavage des écocup sales.

Afin de faciliter la gestion des consignes et la distribution/restitution des gobelets réutilisables lors des manifestations, la Ville de Metz lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour identifier des opérateurs associatifs volontaires désireux de participer à cette expérimentation.

### 2. OBJECTIF

Le présent AMI a pour objet de faire appel à des associations qui seraient volontaires pour s'engager dans la **gestion des écocup lors des manifestations organisées par la Ville** sur son territoire, tout en leur permettant en contrepartie de valoriser leurs engagements et actions auprès du Public qui participe aux manifestations.

Les associations retenues seront sollicitées en amont des manifestations par mailing. En annexe, vous trouverez une liste non exhaustive (annexe 1) des manifestations de la Ville de Metz pour lesquelles les associations volontaires retenues seront sollicitées pour la gestion des écocup.

En fonction des disponibilités de chacune, une ou plusieurs associations peuvent être retenues à ladite manifestation pour la gestion des écocup. Une convention en double exemplaire sera signée entre la ou les associations et la Ville de Metz.

### **3. OPÉRATEURS ÉLIGIBLES**

Cet appel à manifestation d'intérêt est lancé par la Ville de Metz, **du 07/03/2024 au 08/04/2024**, auprès des associations à but non lucratif.

Le périmètre d'intervention de l'association est celui du territoire de la Ville de Metz.

La candidature est adressée aux associations aptes à mobiliser des moyens humains et financiers suffisants pour assurer la gestion et la distribution des écocups durant toute la durée de la manifestation.

### **4. SITE D'ACCUEIL LORS DES MANIFESTATIONS**

La ou les associations retenues occuperont un espace dédié dont l'emplacement et le linéaire disponible dépendront de la manifestation.

La Ville mettra à disposition des associations : les écocups en gestion pour la distribution/restitution, mais aussi des grilles Cadix, tables, chaises pour d'éventuelles expositions, animations ou supports de présentation.

La pratique de toute activité à vocation commerciale est cependant interdite.

### **5. PRÉSENCE LORS DES MANIFESTATIONS**

Les associations retenues occuperont le site sur toute la durée de la manifestation.

L'accès y est libre et gratuit.

L'association retenue s'engage à respecter les horaires de la manifestation (en comptant le temps d'installation et de rangement de leur espace).

Pour des manifestations s'étalant sur 2 ou 3 jours, voire plus, plusieurs associations pourront être sélectionnées pour assurer la gestion des écocups. Chacune devra néanmoins conserver son propre fond de caisse (cf. Point 7)

### **6. ENCADREMENT DE LA PARTICIPATION**

Les associations retenues devront respecter ces conditions fixées et accepter que leurs coordonnées soient enregistrées pour toutes utilisations dans le cadre de cette démarche. Les opérateurs associatifs retenus le seront pour les années 2024 et 2025.

### **7. BUDGET**

Aucun frais ne sera imputé aux associations retenues.

L'association déclare avoir un fond de caisse d'au moins 1 500 euros pour assurer la gestion de la consigne à 1€ pour l'emprunt des écocups.

Les consignes des écocups non restituées seront au profit de la ou des associations, tout comme les consignes résultant des dépôts des gobelets laissés dans les bacs solidaires disposés sur le site et permettant à un participant de rendre son écocup en laissant la consigne pour l'association présente.

La Ville de Metz met en place un dispositif de communication qui assurera à chaque association retenue un maximum de visibilité sur le site.

## **8. BILAN**

L'association devra établir un bilan à l'issue de la manifestation (nb de gobelets utilisés, nb de retours, nb de consignes, nb de gobelets restitués, etc...)

## **9. SECURITE ET ASSURANCE**

La souscription d'une assurance en responsabilité civile, couvrant les dommages corporels est nécessaire. L'organisation de son activité et la mobilisation des moyens humains afférents restent sous l'entière responsabilité de l'opérateur. Il lui appartient donc de prendre connaissance de tous les documents définissant l'étendue de la garantie de l'assurance souscrite pour l'exercice de son activité.

L'association est tenue de fournir à la Ville une copie de l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile préalablement à sa participation.

## **10. ETAPES DE CET APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

L'appel à manifestation d'intérêt comporte 6 étapes :

1. L'association candidate doit transmettre la fiche de candidature dûment complétée à la Direction de la Transition écologique : [transitionecologique@eurometropolemetz.eu](mailto:transitionecologique@eurometropolemetz.eu)
2. La Ville de Metz étudie la candidature de l'opérateur.
3. La Ville de Metz peut prendre contact avec l'opérateur afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de demander toute pièce qui lui semblera essentielle. Une rencontre peut être organisée si nécessaire.
4. A l'issue de l'étude des candidatures, la Ville de Metz informe l'opérateur par courriel de l'acceptation ou non de sa candidature.
5. Une ou plusieurs réunions de préparation et d'information pourront être organisées en amont de l'événement afin de bien définir les conditions d'intervention sur site. La Ville de Metz définira en lien avec l'opérateur les modalités et les conditions de mise en œuvre de la participation.
6. Après l'événement, l'opérateur fournit un bilan de l'opération, notamment un bilan sur la quantité d'écocups (distribués, restitués, déposés dans les bacs à gobelets solidaires).

## **11. MODALITES DE REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature complet doit être déposé au plus tard le 08/04/2024 à 12h sous format électronique uniquement à l'adresse courriel suivante :

[transitionecologique@eurometropolemetz.eu](mailto:transitionecologique@eurometropolemetz.eu) avec en objet la mention « Candidature AMI Eco manifestation ». Toute demande de précision ou question relative à l'appel à manifestation d'intérêt et à l'expérimentation menée pourra être également adressée à cette même adresse courriel.

Le dossier de candidature comportera impérativement les pièces suivantes :

- La fiche de renseignement dûment remplie et permettant d'évaluer la candidature

- Une lettre d'engagement de l'opérateur ;
- Un document ad hoc indiquant le numéro Siret et la composition du bureau et du conseil d'administration de l'opérateur ;
- La copie du récépissé de déclaration en préfecture ou de la parution au Journal officiel ;
- Les statuts mis à jour ;
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile ;

Les dossiers incomplets à la date limite de dépôt ne seront pas étudiés.

**Annexe 1 : Liste non exhaustive des manifestations auxquelles les associations pourront être sollicitées pour la gestion des consignes des écocupes dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt**

<b>Nom de la manifestation</b>	<b>Dates ou période de la manifestation</b>
Metz est Wunderbar	<i>Fin janvier</i>
Metz Lumières d'Europe	<i>Début mai</i>
BellissiMetz	<i>1ère quinzaine de juin</i>
Fête de l'Ecologie	<i>Dernier samedi de septembre</i>
Journée européenne du patrimoine	<i>Dates nationales à la mi-septembre</i>
Fêtes de la Mirabelle	<i>Fin août</i>
Saint Nicolas	<i>Week-end de la St Nicolas début décembre</i>
Fête nationale	<i>14/07/2023</i>
Les Nuits de la lecture	<i>2e quinzaine de janvier</i>
Le Printemps des poètes	<i>1ère quinzaine de juin</i>
Fête de la musique	<i>21/06/2024</i>
RDV aux Jardins	<i>Début juin</i>
Soupes d'automne	<i>Derniers vendredis d'octobre</i>
Jard'in Metz	<i>Mi-octobre</i>
Semaine de la propreté "Faites" de la propreté	<i>1ère quinzaine de juin</i>
Fête de l'eau	<i>Premier week-end du mois de septembre</i>
Macellum	<i>Début juin</i>

### **IDENTIFICATION DE LA STUCTURE**

Nom de l'association :

Adresse :

Tél :

Président :

@ :

Tél :

Personnes référentes pour prise de contact concernant la candidature

1. Nom/Prénom :

@ :

Tél :

1. Nom/Prénom :

@ :

Tél :

### **PRESENTATION DE LA STRUCTURE**

Présentation rapide (objets statutaire, date de création, nombre d'adhérents, périmètre d'intervention, ...) :

Evénements notables auxquels vous avez déjà participé :

**Merci de préciser les motivations de votre candidature pour la gestion des écocups**

Votre structure est-elle en capacité d'avoir un fond de caisse conséquent pour permettre la gestion des consignes des écocups

OUI

NON

La plupart des manifestations organisées par la Ville se déroule sur une journée voire un week-end, avec parfois une partie nocturne le samedi soir. L'amplitude horaire est généralement comprise entre 9h à 19h/20h (22h les soirs de week-end)

- Votre structure est-elle en capacité d'avoir suffisamment de bénévoles pour couvrir une manifestation se déroulant :

En semaine  Un samedi  Un dimanche  Un week-end complet  Davantage, autres (précisez)

.....

- Votre structure est-elle en capacité d'avoir suffisamment de bénévoles pour couvrir une manifestation d'une durée :

D'une ½ journée  D'une journée  D'une soirée (samedi soir)

D'un samedi complet (journée et soirée)  d'un week-end (sans le samedi soir)  d'un week-end (samedi soir compris)

- En cas d'acceptation de votre candidature, votre structure accepte de figurer dans un listing permettant de solliciter les opérateurs associatifs retenus pour les appels concernant les manifestations

OUI

NON

## PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT A L'APPUI DE VOTRE DOSSIER

- La fiche de renseignement dûment remplie et permettant d'évaluer la candidature
- Un document ad hoc indiquant le numéro Siret et la composition du bureau et du conseil d'administration de l'opérateur ;
- La copie du récépissé de déclaration en préfecture ou de la parution au Journal officiel ;
- Les statuts mis à jour ;
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile

**A compléter et à retourner au plus tard le 08 avril 2024 à 12h00**

Mail : [transitionecologique@eurometropolemetz.eu](mailto:transitionecologique@eurometropolemetz.eu)